

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2001-0799/PR/MCIA portant création d'un Comité de Réflexion sur l'adhésion de Djibouti au traité de l'OHADA.

n° 2001-0799/PR/MCIA

Ministère  
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE  
L'ARTISANAT

Date de publication  
20 octobre 2001

Numéro JO  
n° 20 du 31/10/2001

Date du numéro  
31 octobre 2001

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Les recommandations issues des différentes réunions techniques tenues.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est créé un Comité de Réflexion sur l'adhésion de la République de Djibouti au traité de l'OHADA.

### Article 2

Ce Comité est chargé entre autres de l'évaluation des incidences à court et à long terme du traité de l'OHADA sur la législation djiboutienne du droit des Affaires.

### Article 3

Ce Comité comprend Messieurs

- Abdi Ismaël Hersi : Directeur Général du Ministère de la Justice, Président
- Roda Daher Nour : Conseillère Technique du Ministère du Commerce, Vice Présidente
- Houssein Elmi Houdon : Chef de Service du Commerce Extérieur au Ministère du Commerce
- Mohamed Omar Dabar : Adjoint du Secrétaire Général de la CICID
- Zahra Kamil Ali : Chef de Service du Secrétariat Général de la Présidence

- Ali Hassan Bahdon : Directeur de l'Agence Nationale de la Promotion des Investissements
- Abdoukader Dileïta : Représentant de la Primature.

#### Article 4

Le présent Arrêté applicable dès sa signature, sera enregistré, communiqué et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**